

Prescription et dépistage visuel : Les orthoptistes en accès direct

Paris, le 26 Avril 2022

C'est avec grande satisfaction que le Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO), seul syndicat représentatif de la profession, salue la publication, ce jour, du décret d'application de l'article 68 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 (LFSS 2022).

Le SNAO se félicite d'avoir été entendu dans ses revendications et de voir appliquer, dès demain, sur l'ensemble du territoire et dans tous les cabinets, ces deux nouvelles mesures qui vont considérablement améliorer l'accès aux soins visuels pour les Français.

Le renforcement du rôle des orthoptistes dans le parcours de soins matérialise la reconnaissance de leur expertise qui concourt à la santé publique au quotidien.

Désormais:

Pourront venir consulter un.e orthoptiste pour un bilan visuel sans ordonnance préalable — en accès direct — les patients âgés de 16 à 42 ans. L'orthoptiste pourra alors proposer la prescription d'une correction optique (lunettes et/ou lentilles) si l'état de santé visuelle du patient le permet. Le cas échéant, le patient sera orienté vers un médecin ophtalmologue, afin de bénéficier d'un examen médical complémentaire.

Cette première mesure permettra d'améliorer l'accès aux soins pour un nombre de patients estimé à 6 millions, en réduisant les délais d'attente et permettra une meilleure organisation de la filière visuelle.

La deuxième mesure consiste à dépister et prendre en charge la santé visuelle des enfants, de manière homogène et sur l'ensemble du territoire français. Ainsi, tous les enfants pourront bénéficier d'un bilan visuel par l'orthoptiste — toujours en accès direct sans ordonnance — à deux âges clefs de leur vie : entre 9 et 15 mois, puis entre 2,5 et 5 ans.

Cette mesure forte, que le SNAO portait depuis de nombreuses années, rendra possible l'ancrage définitif de la prévention et du dépistage au cœur même des prérogatives de la profession.

Les orthoptistes, professionnels de santé formés en université de médecine, sauront répondre aux attentes des pouvoirs publics et proposer aux Français un accès sécurisé aux soins visuels, tout en respectant la coordination des soins avec leurs partenaires ophtalmologues et opticiens.

> **Contact Presse** Mélanie Ordines, Présidente 07 88 94 23 53 Présidence.snao@orthoptiste.pro